

INCESTE, MARIAGE HOMOSEXUEL ET INJUSTICE

Daniel SIBONY est Psychanalyste et écrivain.

On réapprend bien des choses essentielles à l'occasion de nos problèmes de société – comme la variété des incestes, la question du mariage homo, et autres sujets “préoccupants”... Sans entamer le mérite des experts qui arpentent le terrain, notamment des anthropologues qui nous classifient les incestes, on peut rappeler que la vieille Bible en donne un large éventail, la fameuse Loi de Moïse (qui fut interdite de lecture dans l'Occident catholique pendant des siècles, au motif que, puisqu'on avait la “grâce”, pourquoi mieux connaître la loi dite symbolique?). On y trouve donc (Lévitique XVIII) un répertoire des interdits de l'inceste, bien au-delà du père et de la mère. Bien sûr, “Ne dévoile pas la nudité de ton père et de ta mère”, mais aussi celle de ta demi-sœur, “celle de la fille de ton fils ou de ta fille, de la fille de la femme de ton père” et aussi “la nudité de ton oncle ou de ta tante, ou de la femme de ton oncle”, etc... L'intéressant est que dans la foulée (verset 17), on a ceci: Ne dévoile pas la nudité d'une femme et de sa fille, tu ne la dévoileras point. Autrement dit: on ne mélange pas les générations dans le rapport sexuel. On sait que la fille du coureur Anquetil fut évoquée récemment sur ce thème, fille qu'il a eue avec la fille de sa femme; et chacun a pu voir que la promotion de son livre (celui de la petite fille du coureur) tenait au fait que c'est un inceste, que c'est perçu comme tel, et qu'en même temps son auteure s'est employée à le dénier. (Aujourd'hui, les incestes vont de pair avec leur déni...).

On connaît là-dessus le discours “psy” standard : ces incestes (du deuxième ou troisième ordre...) sont nocifs parce qu'ils détruisent la “place du tiers”; disons qu'ils débilisent la relation et la parole. A quoi les réalistes peuvent rétorquer qu'ailleurs aussi, sans ces rapports incestueux, les rapports débiles peuvent régner. De fait, si le coureur Anquetil jouissait de la fille de sa femme, et l'empêchait d'être un tiers dans sa relation avec celle-ci, il n'en respectait pas moins le “tiers”, par ailleurs; le tiers social notamment... De sorte que là où le discours “psy” standard croit donner la “vraie raison” de l'interdit de l'inceste, à savoir l'effacement du tiers, il ne dit en fait pas grand-chose; car cet interdit n'est simplement pas réductible aux raisons, mais relève d'un ancrage dans l'être et dans sa transmission.

Si j'évoque ces interdits, que d'aucuns après tout peuvent bien mettre au compte des bondieuseries, c'est pour pointer qu'ils sont présentés comme des lois de l'“être”, des lois de vie: l'être humain a pour loi de se transmettre en tant qu'humain. Or voilà que le même texte, auquel on peut accorder, au moins un intérêt ethnologique -, dans la foulée de ces interdits, énonce: interdit de coucher avec un homme comme avec une femme. Ce qu'on peut entendre ainsi: que deux hommes se donnent mutuellement du plaisir, ça les regarde, mais on interdit que l'un d'eux se prenne (ou soit pris) pour une femme. C'est comme si le texte nous rappelait son principe de la “création”: le genre humain émerge dans le monde, dans la vie, en tant qu'homme et que femme. Autrement dit, la première fois (toujours renouvelée) que l'humain prend pied dans la création, c'est-à-dire dans la transmission de la vie humaine, c'est en tant qu'homme et que femme. Donc, pas de couple symboliquement investi qui exclue la femme, ou l'homme. L'idée c'est que transmettre le genre humain, c'est renouveler sa création; or la création

de l'humain veut qu'il soit homme et femme. Cette singularité, le texte y tient très fort.

Et voici qu'en parlant de tout cela, en groupe, un ado s'est écrié: "Mais c'est le mariage homo, cette histoire!" -"Chut ! ont dit les adultes, il ne faut pas parler de ça, c'est casse-cou!" -L'ado insiste: "Pourquoi faut-il un mariage pour deux hommes ou pour deux femmes?" Un adulte répond: "Ils veulent avoir les mêmes droits que les autres !" L'ado réplique: "C'est comme si on disait que les Noirs doivent avoir le droit d'être blancs. Ils peuvent avoir les mêmes droits que les Blancs, mais pas le droit d'être blancs, puisqu'ils sont noirs. Les couples homos peuvent avoir les mêmes droits que les autres qui se marient, mais pas le droit d'être mariés. Pas le droit pour l'un des deux de jouer la femme s'il est homme ou de jouer l'homme s'il est femme. Ou alors qu'ils jouent à ça entre eux mais pourquoi la loi doit-elle entrer dans ce jeu ?" L'adulte était soufflé. L'autre l'assaille: "Pourquoi, d'après toi, ils veulent le mariage? L'adulte s'esquive: "Certains le veulent, d'autres non. Ce qui est sûr, c'est que les politiques ne veulent pas paraître ringards en leur refusant ce droit."

-"Mais le mariage ce n'est pas un droit ! dit l'ado, c'est une situation, une décision. Et on ne peut pas décider qu'on est une femme si on est un homme ou l'inverse. Et puis, tu ne réponds pas à la question : pourquoi ceux qui le veulent, le veulent?"

Il m'a semblé que l'ado butait sur ceci: les homos, en étant homosexuels, [en faveur du "mariage gay"] s'opposent au couple de leurs parents; ce n'est pas seulement une différence, c'est une opposition, ils font opposition. Puis ils la font reconnaître, comme "différence", et après avoir marqué leur différence, ils veulent aussi la "différence" de l'autre, le mariage. Et voilà que l'autre, représenté par la loi, semble se sentir coupable envers eux (mais coupable de quoi ?), et il est prêt à la leur donner, cette différence, incarnée par le mariage. Comme pour leur montrer à quel point il veut leur bonheur : qu'ils puissent choisir d'être "normaux" tout en étant homos.

Pour ma part, un autre aspect m'intéressait : l'effet de retour d'une telle mesure sur le mariage ordinaire. Pour l'instant, des gens affichent que : "Ma foi, pourquoi pas, le mariage pour les homos ? Puisqu'ils le veulent, qu'est-ce que ça enlève aux autres ?..." Comme si le symbole "mariage" appartenait aux gens mariés et qu'ils l'offraient aussi aux autres car ils sont généreux, sans préjugés.

Cela s'est déjà vu qu'on donne à une minorité un titre convoité, qu'on ne veut pas paraître se réserver, et une fois qu'elle l'a et qu'elle voit que cela ne résout pas son problème, elle voit qu'en un sens elle n'a rien, et que ce titre arraché à la culpabilité de l'autre (qui, lui, croyait l'avoir) n'a plus de valeur.

De fait, ce point obscur s'est éclairé : les mouvements homo[sexuels] (d'hommes ou de femmes) se posaient, socialement, comme libérés des conventions; et voilà qu'ils les revendiquent : comme si d'avoir en main "sa différence" et celle de l'autre l'emportait soudain sur le reste, sur tout progrès personnel ou social. Sont en jeu le fantasme d'être approuvé par la loi qu'on transgresse; le fantasme de l'avoir en main... Et la loi, bizarrement, semble prête à se faire "avoir". Autre forme : une fois qu'on a montré que "le mariage ne veut plus rien dire", on décide de l'accorder aux homosexuels. Autre forme encore, plus vulgaire, de ce paradoxe (où l'on réclame ce qu'on rejette) : si la loi avait accordé aux homos les avantages des gens mariés, "on n'en serait pas là aujourd'hui" (sic). A quoi

certains peuvent répondre : si ce n'est qu'une affaire de sous, on peut toujours s'arranger.

L'idée du choix, elle, frôle aussi le fantasme; comme en témoigne cette parole d'un patient : Je considère que cet homme n'est pas mon père, car je ne l'aime plus. Mais oui, on doit pouvoir choisir son père ! D'autres fantasmes sont plus touchants, comme le fameux "Libérons la mariée!" de certains homos soixante-huitards : en effet, c'est un fantasme typique d'homo durs (voir là-dessus mon livre Perversions) de croire que la mère "n'a rien à foutre avec ce type (le père), qui la viole visiblement, au lieu de la laisser à sa pureté virginale".

On pourrait en dire plus sur le mariage, sujet si mal et si peu abordé, mais ce n'est peut-être pas le lieu. Car au-delà de tout ceci, il se peut que la question posée soit celle de l'injustice, sur un mode un peu étrange : "Il est injuste que certains puissent se marier et d'autres pas..." En creusant ce point, on retrouve la tendance à penser l'injustice non pas comme un événement où un sujet est lésé parce que l'autre lui prend une part de jouissance, mais comme une différence entre deux états, ou deux situations. Il y a des responsables créatifs qui gagnent plus que des exécutants, il y a des gens qui partent en vacances et d'autres pas, sans qu'on puisse dire que les premiers prennent leurs vacances sur les seconds. Le social peut certes se mobiliser pour offrir des vacances à ceux qui ne partent pas, mais ce serait alors un don, et non la réparation d'une injustice. Que prennent donc ceux qui se marient à ceux qui ne peuvent se marier, étant deux hommes ou deux femmes? Et que peut-on donner à ceux-ci sinon le déni d'une réalité? Et eux, que peuvent-ils donner pour avoir ce "privilège" des gens mariés ? Que l'un des deux hommes s'habille en blanc et tienne un bouquet ? Que l'une des deux femmes soit en smoking ? Certains couples ordinaires trouveraient malsaine la parodie si la loi devait la "bénir". A moins que la loi ne devienne encore plus gestionnaire, et qu'un symbole de plus ne tombe à l'eau si personne n'ose en répondre ?

Plus subtilement, on a un discours social qui affiche la culpabilité pour se donner à bon compte un haut niveau moral. Dans ce discours, la culpabilité est une tactique de pouvoir : si on se pose comme coupable des problèmes de "ces gens" on les tient en son pouvoir (c'est d'ailleurs la dernière tactique des ex puissances coloniales envers les peuples qu'elles dominaient autrefois : si leurs malheurs sont de notre faute, c'est que nous pouvons faire leur bonheur...). Ce discours, arrangé par les nantis (qui détiennent l'image ou la parole, ou l'argent qui y donne accès) diffuse un sentiment de faute dès qu'il y a différence entre deux états. Il s'offre le luxe de l'appeler injustice, mais il a tendance à se porter vers les "injustices" qui ne coûtent rien à réparer, sachant qu'en outre le coupable de ces injustices est abstrait, c'est la "société", sur laquelle on a peu de prise. De sorte que les choses restent à peu près en l'état. Mais de temps à autre on fait une loi qui ne coûte rien, on "répare" sur un mode qui ne coûte rien mais dont les autres, plus tard, paieront l'effet; et paieront pour commencer l'hypocrisie de leurs aînés.

PACS: CETTE HOMO-FAMILLE QUI GENE
Par DANIEL SIBONY Le vendredi 30 octobre 1998

Daniel Sibony est psychanalyste, professeur de mathématiques à l'université de
Paris-VIII

Quand un projet aussi simple et banal que le Pacs (affaire de bail et d'impôts, pure gestion du quotidien) cafouille, c'est que le refoulé n'en peut plus d'être tu. C'est clairement la reconnaissance symbolique du couple homosexuel qui fait problème à beaucoup, et non les droits qu'elle donne. Certes, elle peut faire problème pour des raisons pas très nobles, mais humaines, à ceux pour qui le mariage pèse lourd, d'un poids dont ils ne peuvent, eux, se délivrer d'un seul mot, contrairement au «pacte». Même si leur lien, reconnu à la mairie, a pour eux une valeur qui ne tient pas à la mairie mais à sa force symbolique.

Ils voient donc cet autre lien, ce pacte, comme un clone du mariage: un mariage qui contourne la différence sexuelle. Et puis, eux «paient» cher pour leur lien, et ça les gêne que d'autres aient un lien semblable à peu de frais. Ça, c'est le côté moche. Ils voient le mariage homo comme un double qui ferait des résonances aiguës avec l'original, des résonances comme celles qui brisent un verre quand on chante sur la même fréquence. (Il faut dire que le couple homo n'est jamais plus agaçant que lorsqu'il mime l'hétéro... Car, alors, il endosse les ridicules du couple «normal», qu'en principe il récuse.)

Cela dit, est-ce que de les reconnaître va les rendre moins marginaux? Et, si un couple ne veut pas être «légitime» au sens de la loi, quel sens y a-t-il à le légitimer? Et si la «légitimité» est un idéal que certains couples n'atteignent pas, quel sens cela a-t-il de le leur donner? S'ils ne la veulent pas, pourquoi la leur vendre (ou la leur acheter?) en échange d'avantages auxquels visiblement ils ont droit?

Mais tout cela n'est que broutille au regard du point crucial: un couple est appelé à se reproduire. Ces nouveaux couples aussi. Et comme les autres: par les enfants. C'est même pour cela que les officiels ressassent: «L'adoption leur sera interdite, ils n'auront pas d'enfants.» Or les faits sont plus vifs que le droit: des couples d'hommes, ou de femmes, élèvent déjà des enfants. Leur dire qu'ils n'ont pas à le faire, c'est vouloir contrecarrer une situation vivante où des liens d'amour sont déjà tissés. (Cela rappelle ces émissions où l'on demande à une mère, dont l'enfant mongolien a deux ans, si elle n'aurait pas voulu avorter. Peut-être l'aurait-elle fait avant; mais là, avec l'enfant vivant qu'elle aime, c'est assez bête d'en parler.) Donc, les états de fait se multiplieront, d'autant plus que les couples seront «légitimes».

Certes, on peut faire confiance à l'attention, la tendresse, l'intelligence pour que ces enfants aient le meilleur sort possible, même s'ils ont pour mère un homme, ou pour père une femme. En outre, nombre de ces nouveaux parents ont clairement dit qu'ils souhaitaient, à leur fillette, un homme pour mari; et à leur garçon, une femme pour femme. Reste à savoir comment les forces psychiques qui font qu'un gosse s'identifie à travers ce que sont les parents, plus qu'à travers ce qu'ils lui souhaitent, comment ces forces symboliques vont fonctionner.

Si l'on dit que ça risque d'être un peu «le bordel», la réplique est toute prête: «Et chez les couples "normaux", serait-ce la joie et l'harmonie?» Non; mais faut-il que ça le soit? Et si, chez les hétéros, la différence sexuelle ne se transmet pas génialement, son déni pur et simple, reconnu par la «loi», produira-t-il des

réussites? Bien sûr, certains ont tant souffert du couple «normal» qu'ils y ripostent par le refus ou par leur couple particulier. Qu'ils aient souffert, c'est sûr: soit que la mère les ait démolis avec sa loi bien à elle; soit qu'étant déjà acquis à la cause de la mère, ils ne voyaient pas ce que foutait là cet abruti de père. D'où l'idée de s'en passer. Mais les hétéros, eux aussi, ont souffert. Les parents également. Et aussi les enfants qu'ils furent... Raison de plus pour que la «loi» ne vienne pas jouer sur ce terrain, où, littéralement, elle ne sait pas à quoi elle joue.

Ce qui est sûr, c'est qu'à ce niveau de la «dispute», le principe de plaisir va écraser le symbolique: «On est très bien, nous; vous savez, c'est très sympa!» Et, bien sûr, ce seront les grincheux de la loi - la vraie, pas celle des députés - qui rappelleront que les passages cruciaux de la vie ne sont pas de l'ordre du «sympa», mais que lorsque ça passe on est moins con. Et que, d'ailleurs, un couple qui se poserait comme réussi serait, de ce fait même, raté. C'est peut-être ce qui pend au nez des couples homos légitimes: ils seront parfaits. Marginaux et légitimes. Hors la loi et dans la loi.

Certes, dans les familles, ce n'est pas toujours «gai»: le symptôme de papa s'empoigne avec celui de maman; mais, l'un dans l'autre, le mouflet trouve des chances de se rattraper à quelques rares aspérités, juste au bord de l'abîme... Souvent, il n'en demande pas plus.

Dans les couples homos, on ne sait pas ce que seront ces «chances». L'indécidable semble y être plus réduit vu que l'essentiel est décidé: non à l'autre sexe. Bien sûr, on peut toujours dire que c'est jouable, tant qu'il y a de la vie; que l'humain «peut» se tirer de tout traquenard. Mais faut-il, pour avoir une belle image de soi - un soi «ouvert», «libéral», «sans préjugé», bien sûr -, créer des situations où les mouflets qui viendront se produire, comme sur une scène, soient sacrifiés? Quand les adultes se saoulent de leur image, les enfants trinquent.

Le législateur, lui, est perplexe: «Mais de quoi parlez-vous?... Puisqu'on vous dit qu'il n'y aura pas d'enfant! Ceci n'est pas un mariage!» Tout le monde, pourtant, a compris: cela en tient lieu, cela en est l'image. Et c'est là que les lapsus prennent leur valeur: le rapporteur de ladite loi déclare qu'il n'a pas trouvé d'argument prouvant qu'il faut un homme et une femme pour élever un enfant. En un sens, il a raison: il n'y a pas d'argument. Eh oui! Les grandes causes de la vie échappent aux arguties, sans pour autant se réfugier dans l'ineffable: la loi symbolique n'est pas un règlement ou un acte gestionnaire sans être un acte mystique.

Mais ce propos prouve qu'on peut avoir un sens nul du symbolique et être un bon gestionnaire; à condition de le rester et de ne pas trop s'aventurer dans des aires qui exigent de... l'inspiration. Et l'idée que le pacte soit signé en mairie, même si elle n'a pas abouti, confirme qu'il fut pensé comme un mariage de type nouveau. Sa reproduction aussi sera de type nouveau. Et, aux dernières nouvelles, on veut inclure dans ce pacte les couples frère-sœur; le couple homo sera mieux caché par le couple incestueux. De quoi clarifier les choses, en somme.

Pourtant, dans cette affaire, le législateur est «innocent» jusqu'à la perversion: il ne fait que gérer, ajuster. C'est sans le faire exprès qu'il frôle ces sombres questions pour lesquelles les esprits sont peu préparés. A croire qu'une loi votée, cela veut dire simplement que des usagers la réclament, qu'elle leur est utile et

qu'ils sont plus influents que ceux qu'elle gêne. Et cela se solde par un passage à la caisse, pour recevoir ou pour payer. Et si, en effet, c'était cela? Eh bien, soit: que l'Etat gère sans trop se mêler de ce qui fait tenir les humains à savoir leurs liens symboliques pour lesquels ils seront de plus en plus renvoyés à une certaine solitude. Ce n'est pas plus mal. Reste qu'en faisant violence à certains liens, on produit une violence obscure, qui resurgit sans raison, venant d'on ne sait où; comme celle dont on parle tant et qu'on dénonce comme si c'était une maladie. En tout cas, voilà une loi exemplaire: bien adaptée à une société bien gérée - si tel était notre idéal -, alors même que, pour le reste, pour l'essentiel, c'est un peu n'importe quoi.